



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 12 septembre 2019 à 20h15 à la Chapelle

Présidence de Monsieur Pierre Roth, Président

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption du dernier procès-verbal
3. Lettres et pétitions
 - Postulat – Fusion des Communes
4. Communications
 - A. De la Municipalité
 - B. Du Bureau
5. Adaptation du tarif des ports de Cudrefin
 - A. Présentation
 - B. Préavis
 - C. Rapport des commissions
 - D. Décision
6. Crédit extrabudgétaire - Aménagement de locaux de catéchisme pour la paroisse catholique St-Maire d'Avenches
 - A. Présentation
 - B. Préavis
 - C. Rapport des commissions
 - D. Décision
7. Crédit d'investissement - Gare routière, parking, zone de dépose minute
 - A. Présentation
 - B. Préavis
 - C. Rapport des commissions
 - D. Décision
8. Crédit d'investissement – Etude préparatoire pour l'aménagement de la parcelle 692
 - A. Présentation
 - B. Préavis
 - C. Rapport des commissions
 - D. Décision
9. Divers

Le Président ouvre la séance à 20h18.

1. Appel

Présents : 31 membres

Excusés : Isabelle Beck, François Hofmann, Fabrice Schneiter

Absent : Pascal Huguenin-Bergenat

Le Conseil peut siéger valablement

2. Adoption du dernier procès-verbal

L'Ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Coraline Sandoz demande une explication concernant des dates qui sont confirmées par la secrétaire. Le PV du 27 juin 2019 est accepté à l'unanimité.

3. Lettre et pétitions

Le 6 septembre 2019, le bureau a reçu la lettre de démission de François Hofmann. Il n'y a plus de suppléant en liste pour le remplacer. *Selon la LEDP art. 86 al 5 : Lorsque la liste des suppléants est épuisée, le conseil communal peut solliciter la mise sur pied d'une élection complémentaire pour reformer cette liste. Dans tous les cas, dès que le nombre des membres du conseil est réduit d'un cinquième, les électeurs sont convoqués à l'extraordinaire pour compléter le conseil et reformer la liste des suppléants; l'article 32, alinéa 3 de la présente loi est applicable.* Le Conseil Communal peut donc fonctionner avec un effectif réduit de 20% sans devoir procéder à des votations complémentaires.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 12 septembre 2019 à 20h15 à la Chapelle

Lecture du postulat (en annexe) déposé par Pierre Hauser et reçu au Bureau du Conseil Communal le 27 août 2019. Pierre Hauser souhaite ouvrir les discussions sur la possibilité de fusion par l'émission de ce postulat.

Raphaël Sémon : L'augmentation du taux d'imposition avait été acceptée par le Conseil Communal et refusée par le peuple à la suite du référendum. Le taux devait passer de 59 à 64 % maintenant avec le dépôt de ce postulat si nous nous alignons aux communes voisines le taux pourrait dépasser largement les 64 % ce qui est incohérent avec le référendum sur le taux d'imposition. Actuellement notre commune va bien, les finances sont saines. Il y a eu une fuite dans la presse sur ce postulat car un article est paru le 30 août 2019 dans le 24Heures. Pierre Roth : La presse reçoit l'ordre du jour de la séance, d'où la « fuite ».

Samuel Glauser : D'accord sur le fait de réfléchir à la fusion mais trouve mieux de le faire à la prochaine législature car nous avons actuellement beaucoup de projets en cours.

Micheline Duruz : D'accord de revoir ultérieurement une possibilité de fusion. Il faut se diriger vers l'ancien district d'Avenches ce qui permettrait de professionnaliser l'exécutif.

Marc Buthey : Nous devons voir au-delà des mandats de législature et se projeter dans l'avenir.

Dominique Bréa : Nous pouvons demander à la population via une initiative communale. Pierre Hauser : Pas besoin d'une initiative mais une consultation communale tel que l'a fait Vully-Les-Lacs par le biais d'un questionnaire car la population n'est au courant de rien.

Pierre-Alain Beck : A quoi sert le législatif si toutes les questions passent par la population ?

Bertrand Surdez : La population ne sait rien mais les séances sont publiques, les décisions sont affichées sur le pilier public et les préavis et PV se trouvent sur le site de la Commune à disposition de chacun. Ce soir on peut constater que la population n'est pas présente alors que la séance est ouverte.

Rudolf Strasser : Il y a un projet de fusion en cours entre Blonay et Saint-Légier qui dure depuis 6 ans. Le départ du projet a débuté de la Municipalité et va actuellement passer en votation populaire. Il est recommandé d'étudier les différentes possibilités de fusions.

Roland Pfister : Qu'en pense la Municipalité ?

Pascal Maeder : Il faut rester conscient que la fusion ne va pas nous faire économiser. Mais par contre cela peut professionnaliser l'exécutif et, de ce fait, engendrer de plus hauts salaires à payer.

Le Président passe la parole au Syndic, Thierry Schneiter :

Nous avons discuté en séance sur le fait d'étudier un projet de fusion. Lors des réunions des syndicats c'est un sujet qui n'est pas du tout évoqué. Aujourd'hui, nous avons besoin d'autonomie, les 4 communes voisines se portent très bien financièrement. Si la Municipalité commence à étudier un projet de fusion, cela va diminuer le temps consacré sur les autres projets. La Municipalité souhaite avant tout profiter de la bonne situation financière de la commune pour se concentrer sur les projets en cours.

Vote sur l'acceptation du postulat du 26 août 2019 : **Refusé** avec 23 voix contre, 5 pour et 2 abstentions.

4. A. Communications municipales

Thierry Schneiter

- Aucune communication

Hans Peter Haerberli

- Les nids de poules aux entrées et sorties de la zone artisanale vont être refait en octobre ainsi qu'une dizaine de grilles le long de la route de Neuchâtel.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 12 septembre 2019 à 20h15 à la Chapelle

Anne-Lise Stritt

- Rentrée scolaire 2019-2020 : 162 élèves sont scolarisés à l'école de Cudrefin, 25% viennent de Vully-Les-Lacs. Les 9 classes sont actuellement occupées.
- La Municipalité a mandaté le bureau Humagis pour refaire notre plan de classement des arbres et notre règlement. Humagis procédera à l'évaluation des arbres sur le domaine public et privé durant les mois de septembre et octobre 2019. Concernant le nouveau règlement et plan de classement en cours d'élaboration, les nouvelles exigences cantonales vont être prises en compte. La Commune de Cudrefin va faire office de Commune pilote.

Nicole Reichenbach

- Les nouveaux panneaux de signalisation à l'entrée des villages ont été posés.
- Un pilonne du débarcadère est plié suite à une collision avec le Fribourg. La LNM a été contactée pour régler le problème. Pierre Roth : Pourquoi est-ce que le radeau n'est plus sorti en hiver ? Nicole Reichenbach : Selon le garde-port, il n'était pas sorti mais mis dans le port. Pierre Roth : Des baigneurs se sont plaints du trop grand nombre de paddle dans la zone des baigneurs. Nicole Reichenbach : Les paddles sont interdits dans cette zone.

Richard Emmenegger

- L'Eglise St-Théodule de Montet a des soucis de chauffage. Les tubes plus que trentenaires sont défectueux et une seule entreprise en suisse les fabrique. La Municipalité fait le nécessaire afin que l'Eglise soit chauffée cet hiver.

B. Communications du bureau

Suite à la demande de Pierre Hauser concernant le rôle du suppléant d'une commission, voici les informations émises par la préfecture : Le suppléant siège en cas de longue absence de l'un des membres de la commission. Une commission peut siéger avec un membre en moins. Il est clair que si la personne ne siège pas, elle ne signe pas le rapport.

Pierre Hauser : Les remarques sont entendues. Le suppléant peut assister aux séances de commission sans droit de vote s'il le souhaite. Dans le cas mentionné lors de la dernière séance, le suppléant avait été convoqué et le rapport signé. Pierre Roth : Si les membres ne viennent pas aux séances des commissions, il faut avertir le bureau du Conseil qui fera le nécessaire.

Rudolf Strasser : A la suite de plusieurs requêtes pour obtenir les rapports de commissions avant la séance, aucun ne m'est parvenu, alors que selon la LC il devrait nous parvenir 10 jours avant. Pierre Roth : Le présent article (93d LC) concerne uniquement la commission de gestion qui respecte ce délai. Actuellement les rapports de commissions sont transmis selon l'art. 43 du règlement du Conseil Communal dans les 5 jours avant la séance et les rapports signés sont remis le jour de la séance à qui de droit. Christian Richard relève que les délais entre la réception des préavis et la séance sont très courts et qu'il est souvent difficile de réunir les membres des commissions dans ces délais.

5. Adaptation du tarif des ports de Cudrefin

- Présentation par Nicole Reichenbach
 - Préavis reçu avec les convocations.
 - Lecture du rapport de la commission des Finances et de la commission ad hoc par Micheline Duruz.
- La commission des Finances et la commission ad hoc proposent conjointement de refuser le tarif des ports tel que présenté dans le préavis 26-2019 et de proposer un nouveau projet à une prochaine séance du Conseil Communal.

Marc Buthey : Le prix des remorques et le même pour toutes les tailles ? Nicole Reichenbach : Oui.

Raphaël Sémon : Nos tarifs pour les visiteurs sont les meilleurs marchés des ports de la région. Il serait bien de penser à augmenter ces tarifs également. Nicole Reichenbach : Nous avons déjà fait le pas d'augmenter les places de parc des remorques et sommes ouverts à revoir d'autres tarifs dans une deuxième étape.

Samuel Glauser : Il est dommage de procéder en plusieurs étapes. Il faut modifier le premier projet et mettre les tarifs selon l'état du port, d'où le refus de la commission. Nicole Reichenbach : Le prix de la place de parc des remorques a déjà augmenté de 100%. Le surveillant des prix et le canton ont approuvé cette augmentation, ce n'est pas sûr qu'une augmentation de 130% passe. Avec cette proposition dès 2020 nous encaisserons environ 9000.- en plus par année. Nous restons ouverts à étudier d'autres propositions de tarifs ultérieurement. Melinda Beck : Combien de temps cela prendrait



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 12 septembre 2019 à 20h15 à la Chapelle

de modifier la présente proposition. Nicole Reichenbach : Plus d'une année, cela passe par le surveillant des prix, par le canton et pour terminer par le Conseil Communal.

d. Vote pour l'adaptation du tarif des ports de Cudrefin : **Refusé** avec 16 voix contre, 8 pour et 6 abstentions.

6. Crédit extra-budgétaire – Aménagement de locaux de catéchisme pour la paroisse catholique St-Maire d'Avenches

a. Présentation par Anne-Lise Stritt

b. Préavis reçu avec les convocations.

c. Lecture du rapport de la commission des finances et de la commission ad hoc par Christian Richard.

La commission des Finances et la commission ad hoc proposent de refuser l'octroi de ce crédit extrabudgétaire sur l'exercice 2019 tel que présenté dans le préavis 27-2019 et de porter cette participation de CHF 30'850 au budget 2020.

Jean-François Milliet : Ces CHF 296'000 investis à quoi cela correspond exactement ? Anne-Lise Stritt à la réfection des 2 salles de catéchisme et aux WC des personnes à mobilité réduite, les coûts sont calculés au prorata du nombre de catholique par commune. Jean-François Milliet : A qui appartient ce bâtiment ? Ne vont-ils pas nous demander de participer ensuite à tous les frais de rénovation du bâtiment ? Anne-Lise Stritt : Nous avons une convention avec eux et ne devons payer que ce que nous utilisons.

Pierre Hauser : Il serait bien de s'assurer que nous allons payer que pour ces réfections et non pour le tout.

Samuel Glauser tient à préciser que la commission ne remet pas en cause le cas mais que les travaux ont commencés avant l'octroi du crédit.

Rudolf Strasser : Pourrions-nous donner ces cours dans nos salles de classe ? Anne-Lise Stritt : Ce n'est pas possible, nous avons une convention et ces cours sont donnés dans les établissements religieux.

d. Vote pour le crédit extrabudgétaire de l'aménagement des locaux de catéchisme pour la paroisse catholique St-Maire d'Avenches : **Refusé** avec 19 voix contre, 7 pour et 4 abstentions.

7. Crédit d'investissement – Etude préparatoire pour l'aménagement de la gare routière, parking, zone dépose-minute

a. Présentation par Thierry Schneider.

b. Préavis reçu avec les convocations.

c. Lecture du rapport de la commission des Finances et de la commission de l'aménagement du territoire par Alain Bonny. Les commissions proposent d'accepter le crédit d'investissement de CHF 80'000 tel que présenté.

Jean-Luc Amiet : Le grand parking sera-t-il payant ? Thierry Schneider : Oui, nous voulons rentabiliser les frais de construction. Jean-Luc Amiet : Est-ce qu'il va délester celui du camping ? Thierry Schneider : Oui car il va être construit sur les places prises actuellement par les campeurs.

Pascal Maeder : Une estimation du nombre de voiture des campeurs a-t-elle été faite ? Thierry Schneider : Oui, ce nouveau parking sera aussi grand que le parking du port.

Nicolas Quirici : La route « dépose-minute » n'est-elle pas en contradiction avec les enfants qui l'utilisent pour se rendre à pieds à l'école ? Thierry Schneider : Cette zone sera étudiée pour sécuriser les enfants et rendre la circulation facile. La sécurité du passage piéton devant l'école sera renforcée.

Dominique Bréa : Cette zone est dangereuse, il faut également tenir compte des nombreux enfants qui viennent en vélo et trottinette.

Alain Bonny : Une limitation de vitesse est-elle prévue ? Thierry Schneider : L'étude nous le dira, actuellement cette route est limitée à 50 km/h, il serait bien de la baisser à 20km/h. Pierre Roth relève que c'est le cas dans le quartier des Chavannes mais que ce n'est pas respecté.

Didier Gattlen : Pourquoi ne pas déplacer cette zone de dépose minute vers la grande salle, comme l'a relevé Pierre Hauser ? Thierry Schneider : Car les gens vont continuer à prendre la route devant l'école.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 12 septembre 2019 à 20h15 à la Chapelle

Mireille Mesquita explique que les parents qui déposent leurs enfants ont l'habitude de cette proximité avec les enfants, vélos, etc. et qu'ils sont prudents.

Rudolf Strasser : Est-il prévu de prolonger la piste cyclable qui s'arrête devant le camping ? Thierry Schneider : La piste cyclable officielle pour aller direction Gampelen est le Chemin 80, cette route est sécurisée.

Pierre Hauser : La Poste qui va utiliser la gare routière participe-t-elle aux frais ? Thierry Schneider : Non.

Raphaël Sémon : Est-ce que la commission de l'aménagement du territoire va être convoquée pour participer à ce projet ? Thierry Schneider : Oui et également la commission des Finances.

Pascal Maeder rappelle qu'il est important de penser aux sous-sols.

d. Vote pour le crédit d'investissement de l'étude préparatoire pour l'aménagement de la gare routière, parking et zone de dépose-minute **Accepté** avec 26 voix pour, 1 refus et 3 abstentions.

8. Crédit d'investissement – Etude préparatoire pour l'aménagement de la parcelle 692

- a. Présentation par Thierry Schneider et Richard Emmenegger qui détaille les coûts.
- b. Préavis reçu avec les convocations.

Intervention de Marc Buthey mise en annexe.

Christian Richard : Qu'en est-il de la réalisation de la gare routière si on refuse les autres projets ? Richard Emmenegger : Vous pourrez émettre des amendements avant le vote. Dans les phases suivantes du projet les commissions et l'association des sociétés locales vont être impliquées.

Marc Buthey : Si l'on accepte le préavis tel que présenté on accepte la construction de 2 terrains de football. Je suis prêt à l'accepter mais avec un amendement sur ces 2 terrains de football. Thierry Schneider : Le préavis ne stipule pas que l'on va construire 2 terrains de football mais que l'on va faire une étude de projet pour en construire 1 ou 2, le but est de pouvoir chiffrer l'ouvrage et de présenter une offre au Conseil.

- c. Lecture du rapport de la commission des Finances et de la commission de l'aménagement du territoire par Samuel Glauser. Les commissions proposent d'accepter le crédit d'investissement tel que présenté en insistant sur le fait que ceci ne représente pas un chèque en blanc pour 2 terrains de football et que les 2 variantes seront à étudier.

Marc Buthey propose de noter la conclusion de la Commission des Finances et de l'aménagement du territoire en amendement. Samuel Glauser comprend les réflexions de ce soir et précise que c'est seulement un projet d'étude et que par la suite on va procéder par étape dans la réalisation des projets.

Alain Bonny relève que l'impact du club de football de Cudrefin n'est pas négligeable pour notre village car cela touche énormément de monde. Il faut garder à l'esprit que le parking va prendre la place de l'actuel terrain de football et qu'il faudra le remplacer.

Raphaël Sémon : Qu'en est-il du projet de crèche ? Thierry Schneider : La Municipalité souhaite tout d'abord effectuer les études d'emplacement et de qualité du terrain avant d'aller de l'avant avec un projet de crèche. Il faudra également entrer en discussions avec les différentes associations en charge de la petite enfance pour définir les besoins.

Marc Buthey propose l'amendement suivant : Le préavis 29-2019 n'est qu'un crédit d'étude et pas un engagement. L'amendement est **refusé** avec 14 voix contre, 11 pour et 5 abstentions.

Vote sur le préavis 29-2019 Crédit d'investissement – Etude préparatoire pour l'aménagement de la parcelle 692 **Accepté** avec 23 voix pour, 2 refus et 5 abstentions.

9. Divers

Dominique Bréa : Remercie la municipalité pour l'évolution de la zone sportive. Qu'en est-il du projet de STEP ? Est-elle toujours suffisante pour notre Commune ? Hans-Peter Haeberli : Actuellement notre STEP tient le coup, on y effectue



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Séance du Conseil Communal du jeudi 12 septembre 2019 à 20h15 à la Chapelle

régulièrement des mises à jour. Une séance a lieu la semaine prochaine avec les 9 communes impliquées pour définir du site. Roland Pfister : Combien de temps ce projet va durer jusqu'à sa réalisation ? Hans-Peter Haeberli : L'objectif est de pouvoir la mettre en fonction entre 2028 et 2030.

Alain Bonny informe la Municipalité que les magnifiques arbres sur la plage commencent à boucher la vue du Lac depuis l'Esplanade Jean Pascal Delamuraz.

Dominique Bréa : Maintenant qu'un projet d'appartements à l'ancien collège a été chiffré pourquoi ne pas aller de l'avant avec ce projet qui va engendrer des revenus ? Richard Emmenegger : La Municipalité prévoit de dépenser pour des infrastructures qui touchent plus de monde. Thierry Schneiter : La Municipalité a défini ses priorités sur la zone sportive, la caserne des pompiers et le local de la voirie.

Micheline Duruz : Où en est le projet de PGA ? Thierry Schneiter : Un rendez-vous est prévu très prochainement avec l'urbaniste afin d'aller de l'avant avec ce dossier et en profiter pour régulariser le règlement de la zone artisanale.

Jean-François Milliet : Quelle est la limitation de vitesse de Champmartin, 50 ou 60 km/h ? Nicole Reichenbach : 60 km/h, les panneaux ont été changés ce jour.

M. Pierre Roth annonce que la date de la prochaine séance va suivre, il remercie la Municipalité et les Conseillers et lève la séance à 22h38.

Le Président

Pierre Roth



La Secrétaire

Melinda Beck

Annexes : - Postulat de Pierre Hauser
- Intervention de Marc Buthey concernant le préavis 29-2019

Postulat « Fusion »

Mesdames, Messieurs,

Dans le journal CANTON – COMMUNES N° 53 de juin 2019 transmis à tous les membres du conseil communal, en page 10 se trouve un article qui a retenu mon attention.

A la lecture de cet article, il semble qu'il est de plus en plus nécessaire de concentrer nos forces afin d'optimiser au mieux les divers services que comporte une commune. Toujours selon cet article, le canton de Vaud encourage effectivement les fusions de communes par le biais d'incitations tant financières que matérielles (accompagnement dans les démarches et appui juridique notamment).

Vu le nombre de décisions à prendre de plus en plus rapidement et leur complexité, il est de plus en plus difficile d'assumer ceci en tant qu'exécutifs de milice.

En 2011, le conseil communal a rejeté un projet de fusion qui lui était soumis. Presque 10 ans plus tard, bien des choses ont changé, et selon diverses voix entendues dans la commune, bien des personnes trouvent dommage que la population n'ait pas été consultée à cette époque. Il serait peut-être temps de remettre l'ouvrage sur le métier, car une fusion va dans l'ordre des choses.

S'il est vrai que Vully-les-Lacs semble être la seule commune avec qui une fusion serait envisageable, il n'en reste pas moins que de l'étendre plus largement ferait aussi sens, ceci restant bien sûr à discuter d'une manière plus approfondie.

En juillet 2019, la commune de Vully-les-Lacs compte 3'260 habitants alors que Cudrefin en recense 1'730. Ces chiffres sont appelés à évoluer encore assez rapidement vu le nombre important d'habitations en construction.

Si cette fusion devait avoir lieu avec Vully-les-Lac, cela représenterait plus de 5'000 habitants, ce qui correspond tout à fait à la masse nécessaire pour devenir une grande commune pour notre région, avec des possibilités d'optimisation dans bien des domaines.

Il faut aussi rappeler que de plus en plus de choses s'organisent de manière intercommunale : les écoles, la forêt, les services du feu, etc. A relever que dans un futur proche, une nouvelle collaboration sera de toute façon nécessaire pour la création de la future STEP.

En conclusion :

J'invite la municipalité à étudier l'opportunité d'une fusion avec une ou plusieurs communes de la région (Vully-les-Lacs ou autres) et de dresser un rapport.

Préavis 29 – Crédit d'investissement pour l'étude préparatoire concernant l'aménagement de la parcelle 692

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, chères et chers collègues Conseillères et Conseillers Communaux,

Lors du Conseil du 23 Mai dernier, nous ont été présenté les projets d'investissements communaux aux abords de la zone sportive. Aujourd'hui, nous devons voter l'acceptation, ou non, d'un préavis concernant l'étude préparatoire pour l'aménagement de cette zone.

Je ne discuterai ni de la sécurité des élèves, ni des besoins en infrastructures des transports scolaires. Des aménagements adéquats sont nécessaires. Il en est de même pour la halle omnisport qui requiert une bonne réflexion afin d'arriver à une solution qui réponde aux demandes croissantes des écoles et des sociétés locales.

En revanche, j'ai été quelque peu surpris, tout d'abord en Mai, lors de la présentation du projet et tout récemment, à la lecture de ce préavis, de voir que deux terrains de football étaient prévus ainsi qu'un clubhouse. Ce dernier est pressenti pour une utilisation partagée entre le football et le tennis (PV du 23.05.2019). Il me semble que le tennis a déjà un clubhouse, qu'il a, si je ne me trompe, financé lui-même. Bien que je n'aie pas approché les membres du tennis pour leur demander, je ne suis pas sûr qu'ils envisagent de déménager.

Est-ce que les choix d'aménagement ont pris en compte les attentes et les besoins des citoyens de Cudrefin ? Avons-nous besoin de deux terrains de football ? Un terrain et un espace d'entraînement ne seraient-ils pas suffisants ? Du naturel ? du synthétique ? N'existe-t-il pas d'autres besoins ? Autant de questions auxquelles je n'ai pas de réponse. Je me demande si les investissements en lien avec ce projet sont en adéquation avec la situation diplomatico-financière de la commune et les besoins de ses citoyens. Nous parlons d'une somme à 7 chiffres pour un deuxième terrain de football qui, à mon sens, n'a pas lieu d'être, et pour un clubhouse qui, jusqu'à preuve du contraire, n'est pas nécessaire au tennis et qui, en plus, devrait être financé par la population. A ce tarif, chaque société locale devrait pouvoir demander son propre clubhouse, financé par les citoyens.

A la suite de la présentation du projet en Mai dernier, R. Sémon avait demandé si un skate park était prévu dans la zone. La réponse de T. Schneiter était que cela n'était pas prévu dans le projet actuel, mais pourrait l'être, car il est prévu assez de place sécurisée et sans circulation. D'où ma question, ne serait-ce pas judicieux de demander l'avis de la population ou tout au moins de ses représentants ici présents, sur ses besoins et attentes ? N'est-ce pas une zone d'utilité publique ? Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que l'idée d'un skate park arrive à mes oreilles, certainement qu'elle est également déjà arrivée aux vôtres une fois ou l'autre. Je ne défends pas plus un skate park qu'une autre idée, je demande juste de formuler un projet qui tienne compte de l'avis des personnes qui participent à faire de Cudrefin ce qu'elle est aujourd'hui, que ce soit par leurs impôts ou par leur implication dans la vie locale.

Je me vois donc dans l'obligation de refuser le préavis sous sa forme actuelle et je demande à la Municipalité de formuler un projet qui prenne en compte les besoins et les attentes des citoyens de notre commune. En tant que citoyens eux-mêmes, j'encourage mes collègues du conseil à en faire de même.

Merci.